Date de convocation :
23 novembre 2020
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 décembre 2020

Le dix décembre deux-mil-vingt, le Conseil Municipal convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI.

Étaient présents : Mmes DESRAY, FONTAINE, GERVOIS, POUILLY,

MM. BOULERAND, BRUN, CERCLE, FROGER Bernard, FROGER Medhi, HANQUEZ (arrivé à 21h13), POULARD, SIMONET, VAN HULLE

Absents représentés : M DESCHAMP donne pouvoir à M BOULERAND
M CERCLE donne pouvoir à M BRUN

I - Approbation du compte-rendu du conseil du 8 octobre 2020
Mme Pouilly fait plusieurs remarques :
p 2 Les Pinthières et non Panthères, aire de loisirs DEGONZAGUE et non centre de loisirs
p 3 paragraphe 4 à préciser que la modification budgétaire est pour les travaux de la rue des Garennes
p 4 paragraphe 7 commission des impôts pour les femmes mariées mettre le nom de naissance suivi du nom marital
p 5 paragraphe 7 projets culturels préciser subvention régionale
Entretiens des caniveaux M Froger et Mme Fontaine
p 6 paragraphe 7 abribus les poubelles sont vidées par le services technique.
Il manque l'explication et le vote pour la délibération sur le groupement d'achat d'électricité avec la SICAE ELY
Approbation à l'unanimité avec ces corrections

II – Désignation du secrétaire de séance
Madame POUILLY est désignée secrétaire de séance.

III - ASSAINISSEMENT 2019.
Monsieur le Maire rappelle que le service assainissement collectif, géré par la commune, a été transféré au syndicat des « Eaux de Ruffin » au 01 janvier 2020 et qu'il convient de voter les comptes administratifs et de gestion du receveur 2019 pour le transfert de ces comptes au syndicat des « Eaux de Ruffin ».
Madame la secrétaire explique que cela correspond aujourd'hui à une opération d'écriture, car tout a été effectué au 31 décembre 2019, mais la trésorerie a été trop vite, nous aurions dû voter ces comptes avant de les transférer et aujourd'hui la préfecture nous demande de régulariser.

III A – Vote du compte Administratif ASSAINISSEMENT 2019
Excédent de fonctionnement : 58 722,12 €
Déficit d'investissement : 41 334,62 €
14 voix pour

III B – Vote du compte de Gestion du receveur Municipal ASSAINISSEMENT 2019
Monsieur le Maire dit que les comptes de Gestion du receveur correspondent en tous points au compte administratif.
14 voix pour

III C – Vote du transfert compte ASSAINISSEMENT au syndicat des « Eaux de Ruffin »
Vote du transfert compte ASSAINISSEMENT au syndicat des « Eaux de Ruffin ».
14 voix pour.

Arrivée de M HANQUEZ à 21h 13

IV – Modification budgétaire
La commune a reçu un rappel de cotisation de la caisse de retraite pour l'année 2017 de 993,85€.
Pour honorer cette dépense il convient de faire une modification budgétaire de 1 000€, il est proposé de prendre cette somme sur les charges à caractère général.
15 voix pour

V – Redevance pour l'antenne SFR
Monsieur le Maire explique que la commune touche une location pour le terrain sur lequel est installée l'antenne SFR près du local technique dans la ZI des Bouleaux.
La convention initiale a été reconduite tacitement jusqu'au 30/10/2026.
La société « Valocîme » a prit contact avec Monsieur le Maire pour lui proposer un nouveau contrat de bail avec une revalorisation du montant du loyer.
Voici la proposition reçue : A partir du 19 Aout 2026 il est proposé un loyer de 7 500 € par an et pour 12 années supplémentaires.
En parallèle nous vous versons 200 € par an de droit de réservation pendant la durée de la convention actuelle soit 1 200.00 €
Il est également proposé un versement à la signature de 6 000 € de notre convention et repris à hauteur de 500 €/an sur 12 ans à compter de la mise à disposition de la parcelle.
Il nous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.
15 voix pour

VI – Travaux SIE ELY.
Monsieur le Maire nous informe que des travaux pour le renforcement des lignes moyenne tension vont être réalisés rue des Closeaux et rue du Mesnil.
La SIE ELY nous demande si la commune veut en profiter pour enterrer les lignes : coût total 319 260€ à charge de la commune 199 112€. La commune ne souhaite pas faire l'enfouissement maintenant.

VII – Diverses informations données par Monsieur le Maire.
Les colis des aînés sont des paniers garnis de produits régionaux ; rendez-vous samedi 19 décembre à 14H à la salle des fêtes pour la distribution.

Cadeau de naissance : Monsieur le Maire nous apprend qu'il a décidé de donner aux 9 enfants nés dans l'année un cadeau en fonction de leur âge en cette fin d'année.

Chocolat : en cette fin d'année Monsieur le Maire a décidé d'offrir des chocolats Jeff de Brugge au personnel de la commune et du SIVOM, et des pères noël en chocolat aux enfants qui mangent au restaurant scolaire lors du repas de noël.

Communauté de communes : la communauté de communes va être dans l'obligation de lancer une procédure pour l'élaboration d'un PLU intercommunal à l'échelle des 39 communes de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France avant le 31 décembre 2021.

CAUE : Monsieur le Maire nous informe qu'il a reçu un premier chiffrage pour les travaux de la salle des fêtes suite à la visite du 17/11/2020 de M Pichot architecte du CAUE.

Sas avec rampe et sanitaire 42m2 : 79 290€HT
Rangement dans les toilettes actuelles : 11 000€
Scène : 4 640€
Office : 3 000€

Ce projet est une première étude.

Jumelage : Monsieur le Maire a reçu le trésorier et le commissaire aux comptes de l'association du jumelage de Nogent le Roi pour lui donner les activités et les origines de cette dernière dans le but de demander une subvention communale.
Cette association (loi 1901) existe depuis 1974 jumelage avec l'Allemagne puis en 2004 avec Salas en Espagne.

Les échanges sont culturels, sportifs, musicaux et avec le collège et les pompiers.
L'adhésion pour une famille est de 10€/an
Pour la commune il est demandé 0,61€/habitant/an.

Vote : 1 voix pour, 14 voix contre
Donc pas d'adhésion de la commune.

Jeu pour les jeunes enfants : Monsieur Brun rend compte de la proposition de la commission suite au passage de la Socotec ; il a réfléchi avec la commission jeunesse sur l'état des structures actuelles qui sont bien utilisées mais qui ont besoin d'être sécurisées et modernisées.
3 options nous sont présentées :
1 : laisser les jeux devant la mairie en agrandissant sur le terrain de pétanque
2 : sur le terrain devant la mairie
3 : sur le terrain de boules
Mettre des tables et bancs supplémentaires.

Cimetière : Monsieur le Maire donne la parole à Mme Deray pour qu'elle expose le travail de la commission qui s'est réuni avec les Pinthières.
Dans le jardin du souvenir il n'y a pas de support pour mettre des plaques pour mettre les noms des personnes dont les cendres sont dispersées.
2 propositions : un livre (24 plaques) 1252€
une colonne (100 plaques) 1900€

Le prix des plaques pour inscription des noms est de 29€, un geste commercial 50 plaques achetées 50 offertes.

Le choix est de prendre la colonne
Il reste à savoir si on peut faire payer la plaque à prix coûtant car une nouvelle règle vient d'être votée qui ne permet plus de mettre en place une taxe funéraire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22H25.